

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau de l'environnement et des affaires foncières
Affaire suivie par Céline BERTON
Tél. n°: 05 63 45 61 85
Fax n°: 05 63 45 61 99
Mail : celine.berton@tarn.pref.gouv.fr

Albi, le 14 OCT. 2013

COMMISSION DE SUIVI DE SITE - TRIFYL Labessière-Candeil
Compte rendu de la séance du mardi 8 octobre 2013 à 15h30

-=0=-

Cette séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur Hervé TOURMENTE, secrétaire général de la préfecture du Tarn.

Membres présents

Collège des représentants des services de l'Etat

- Monsieur Francis AUGÉ, représentant Monsieur le chef de l'unité territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Monsieur Jean-Paul BOUSQUET, représentant Monsieur le directeur de l'agence régionale de santé

Collège des représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Jean GASC, conseiller général du canton de Cadalen
- Monsieur Francis MONSARRAT, maire de Labessière-Candeil
- Monsieur Gérard GOUTINES, conseiller municipal de Montdragon

Collège des représentants des riverains ou des associations de protection de l'environnement

- Monsieur Xavier CREMOUX, président de l'UPNET
- Monsieur Marc AYMES, association « Rivage Dadou »

Collège des représentants de l'exploitant

- Monsieur Michel VIDAL
- Monsieur Pierre COPILLET
- Monsieur Jean-Louis GAU

Collège des représentants des salariés

- Monsieur Etienne CAYREL
- Monsieur Mathieu THOMAS
- Monsieur Dominique ROS

Assistaient également à la réunion Monsieur Rémi BOUZAT, chef du bureau de l'environnement et des affaires foncières de la préfecture accompagné de Mme Céline BERTON.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h45.

Monsieur le secrétaire général ouvre la séance en présentant l'ordre du jour :

- Mise en place du bureau
- Présentation du bilan d'activité 2012
- Bilan des inspections de l'année
- Information sur les futurs projets relatifs au site de Labessière-Candeil

1 – Mise en place du bureau

Les membres de chaque collège désignent un représentant au bureau de la commission de suivi de site : Le bureau de l'environnement (Mme Céline BERTON) pour le collège Etat, M. Francis MONSARRAT, maire de Labessière-Candeil pour le collège collectivités territoriales, M. Marc AYMES pour le collège des riverains, M. Michel VIDAL pour le collège des représentants de l'exploitant et M. Etienne CAYREL pour le collège des représentants des salariés.

M. BOUZAT rappelle le rôle du bureau : demander la réunion de la commission de suivi de site et établir l'ordre du jour.

2 – Bilan d'activité 2012

M. VIDAL souhaite la bienvenue aux membres de la commission sur le pôle des énergies renouvelables. Le bioréacteur est au centre de ce pôle. Il y a 17 ans, il avait été initialement question de mettre en place un incinérateur au centre du département. Cela a posé un certain nombre de problèmes et le sénateur PASTOR a réuni tous les intéressés afin de trouver une solution.

En 1999, TRIFYL, syndicat mixte, s'est mis en place avec un objectif de solidarité, mutualisation et péréquation des coûts. L'observatoire départemental des déchets regroupant des élus, des socio-professionnels, des administrations et des associations a organisé des réunions et s'est arrêté sur le système du bioréacteur. L'achat du terrain s'est fait en plusieurs phases.

Durant la période 2001-2005, le bioréacteur a été mis en place afin de faire de la valorisation énergétique et de la pédagogie. C'est en 2004 que le premier grand casier a été construit sur le site.

En 2006, le premier déchargement de déchets a été réalisé sur le site. Depuis le 1^{er} janvier 2007, ce sont tous les déchets du département qui sont arrivés à Labessière à l'exception de ceux de Lavaur et d'Albi qui sont encore indépendants. Depuis 2010, le site accueille également les déchets de l'Aveyron jusqu'en 2014. Une convention de partenariat vient d'être signée avec ce département.

Aujourd'hui, TRIFYL emploie 220 personnes. La méthode mise en place permet d'être réversible si les techniques évoluent. La durée de vie d'un casier est de 15 ans. 99 % du gaz est valorisé. Du biocarburant permet de faire rouler des véhicules. A la fin du mois d'octobre, une première station d'hydrogène sera inaugurée à titre expérimental afin de faire rouler des véhicules. Un circuit pédagogique a été réalisé et a accueilli 4000 visiteurs l'année dernière. TRIFYL, c'est également 2 centres de tri sur le Tarn et 26 déchèteries. Le site de Labessière-Candeil va s'agrandir de 75 à 100 ha avec l'achat de terrains alentours.

M. Etienne CAYREL prend la parole.

Il présente un **plan d'ensemble du site** avec ses principaux éléments :

- Un contrôle à l'entrée avec un pont bascule pour le poids et le contrôle de la radioactivité.
- L'accueil des déchets dans des casiers étanches permettant de favoriser la dégradation des matières organiques en biogaz avec une recirculation des lixiviats.
- Le captage du biogaz en fond de casier de façon gravitaire.

- Le système de réinjection du biogaz par une pompe afin de maintenir une humidité suffisante dans les déchets.

Les travaux réalisés en 2012 ont permis :

- Le terrassement et la création des fonds de forme.
- Les travaux de couverture finale des casiers 4, 5 et 6 (étanchéité, puits et réseaux de captage, puits de réinjection des lixiviats).
- La réalisation du bâtiment de dépotage (fosse avec un système de reprise).
- Les travaux de mise en place d'un troisième moteur.

Les déchets reçus :

75 000 t dans les trois premières années. Depuis 2010, le tonnage est en augmentation progressive pour arriver à un régime stabilisé de 180 000 t/an (en raison de la fermeture des sites TRIFYL de St Benoît de Carmaux, du SITOMA d'Albi Ranteil et de l'arrivée des déchets de l'Aveyron).

L'accueil concerne pour 90 % les déchets ménagers et pour 10 % le tout-venant des déchèteries.

La production électrique est de l'ordre de 7,4 millions de kW/h revendus sur le réseau en 2012. 3,6 MW électrique installés. Il y a toujours un moteur de secours et deux torchères prêtes à démarrer en cas d'indisponibilité de la centrale.

Le biométhane carburant :

Il est procédé à la séparation du méthane et du dioxyde de carbone puis à la compression du méthane.

L'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) :

Elle reçoit un tonnage limité d'inertes en provenance des 7 déchèteries TRIFYL les plus proches.

La plate-forme bois :

Elle accueille les bois non traités et traités des déchèteries, le bois rondin et les écorces de scierie. Le bois traité est séparé, broyé et envoyé vers une filière de valorisation matière. Le bois non traité est destiné à l'énergie (plaquettes pour chaufferies). Cette plate-forme est en augmentation régulière d'activité. Il y a eu 7000 t d'entrants et sortants en 2012.

Les suivis environnementaux :

Sur les eaux pluviales, des contrôles trimestriels sont réalisés par le laboratoire départemental d'analyses du Tarn. Quelques dépassements DCO et DBO ont été relevés mais ils restent très en deçà du niveau de l'arrêté préfectoral de 2005. M. CREMOUX souhaite connaître la cause de ces dépassements. M. CAYREL l'explique par un refus de criblage de compost amené sur la plate-forme bois (2-3 camions). Il a plu dessus et le compost n'avait pas été suffisamment séparé. Il n'y a pas eu d'autre incident depuis.

L'impact sur la qualité des eaux des cours d'eau est réalisé une fois par an. Le contrôle se fait en amont et en aval du point de rejet. Aucun impact de relevé pour le ruisseau de Bouque Daze. Quant au ruisseau du Vialas, les écarts sont difficiles à expliquer.

Un contrôle des eaux souterraines à l'aide de piezomètres n'a pas montré d'évolution significative de la qualité de ces eaux.

La partie excédentaire des lixiviats est traitée par la station d'épuration de Graulhet.

Les contrôles sur les rejets atmosphériques sont largement conformes aux limites de l'arrêté préfectoral. Les mesures sont réalisées sur les moteurs 1 et 2.

Le contrôle des risques :

Le risque incendie est maîtrisé par le biais de deux réserves incendie équipées d'un groupe électrogène de pompage et par l'entretien des espaces verts. Le bâtiment de dépotage est équipé de canons à mousse et de 3 robinets d'incendie armés (RIA). Des rondes régulières sont effectuées. Il n'y a pas eu de départ de feu en 2012.

Le vent est maîtrisé avec les alertes Météo France, un dispositif de fermeture des casiers et le détournement des déchets vers les sites ECONOTRE et COVED. Les envols sont encollés. En cas d'envol, une équipe intervient pour nettoyer les abords du site.

Les nuisibles (goélands, milans noirs) font l'objet de l'intervention d'un fauconnier depuis 2009 (environ 50 interventions par an). La population a été divisée par 10. Un dispositif d'effarouchement sonore a également été mis en place en 2012.

Les incidents :

- Débordement d'un bassin de lixiviats consécutif à une rupture de canalisation d'un casier. Les lixiviats se sont mélangés aux eaux pluviales. Ces dernières ont été dirigées vers le bassin de lixiviats et la rupture a été réparée. Le défaut dans le système de pompage a été résolu. Il n'y a pas eu de débordement vers l'extérieur du site.

- Déclenchements de radioactivité : 8 déclenchements en 2012 dont deux n'ont pas nécessité d'intervention particulière. Quatre concernaient de l'iode 131 et les deux derniers étaient relatifs à des roches uranifères (intervention de l'IRSN et de l'ANDRA pour enlèvement).

Hygiène et sécurité :

Un conseiller de prévention parmi les membres du personnel. Les agents bénéficient d'un accueil sécurité. La surveillance médicale annuelle est renforcée pour les agents qui travaillent sur le bioréacteur. 4 sauveteurs secouristes du travail (SST) et 1 agent de prévention. Le site fait l'objet d'un gardiennage en dehors des heures d'ouverture.

M. BOUSQUET souhaite connaître la quantité de lixiviats produits et la quantité réinjectée.

M. CAYREL répond qu'en 2012, 12 000 m³ de lixiviats ont été produits. Ont été mis en recirculation 2000 à 3000 m³ car il y a peu de casiers qui bénéficient de cette recirculation (casiers n° 1, 2 et 3).

M. CREMOUX évoque la convention signée avec l'Aveyron pour quelques années supplémentaires qui permet à l'Aveyron de s'affranchir d'un site de stockage.

M. VIDAL intervient. Le travail consiste à savoir ce qui peut être fait. La convention signée permet de travailler en partenariat et non en marché public afin de savoir si l'Aveyron doit monter une usine ou faire du tri sélectif en partenariat avec TRIFYL. TRIFYL va amener son expérience. Il y a la possibilité de récupérer une partie des ordures ménagères pour faire du compost de qualité et mettre le reste à l'enfouissement. Il y a également la possibilité de fonctionner en mode bioréacteur comme dans le Tarn.

M. CREMOUX ajoute que le Tarn peut longtemps rester source de stockage des déchets. D'un strict point de vue environnemental, les kilométrages réalisés pour relier l'Aveyron au Tarn ne sont pas une solution. Il faut 10 ans pour trouver un site.

M. AUGÉ informe que dans le département de l'Aveyron, le plan de gestion des déchets, en cours de révision, est soumis à l'enquête publique. L'objectif de l'Aveyron est de trouver une solution pour un site exploitable en 2020.

M. AYMES prend la parole. Certains jours, les administrés sont très gênés par les odeurs.

M. CAYREL rappelle qu'aucune mesure n'est réalisable. TRIFYL fait de son mieux pour limiter les odeurs (dégazage des casiers par le bas, encollage hebdomadaire le samedi). C'est un volet sur lequel TRIFYL travaille beaucoup et essaye de trouver des équipements adaptés. Il est rajouté que dès qu'un casier est rempli, il est immédiatement refermé. La surface d'exploitation des casiers est limitée. Des entreprises spécialisées dans le traitement des odeurs ont été invitées sur le site. Il y a la possibilité de casser les molécules odorantes. Il est actuellement recherché un système simple et efficace de pulvérisation sur les déchets ou bien des buses en périphérie qui envoient des produits pour masquer les mauvaises odeurs.

A la question de M. BOUSQUET sur la recherche du producteur des déchets radioactifs d'origine médicale, il a été répondu que dans la plupart des cas, ce sont des particuliers qui en sont les producteurs. En 2011 cependant, il y a eu un problème avec l'hôpital d'Albi qui a mal géré ses déchets. 3 à 4 semi-remorques de déchets radioactifs sont parvenus chez TRIFYL.

M. BOUSQUET souhaite que l'ARS soit informée de la radioactivité lorsque les déchets proviennent d'un établissement de santé.

3 – Bilan des inspections de l'année

M. AUGÉ de la DREAL prend la parole. La DREAL intervient à plusieurs niveaux :

Contrôle de l'autosurveillance trimestrielle (eaux, lixiviats, air) ainsi que contrôles inopinés sur les rejets aqueux et les rejets atmosphériques. Il rappelle que les seuils de l'arrêté préfectoral de 2010 ont été fixés de manière assez contraignante et bien en deçà de ceux fixés par la législation. Ils ont été fixés en fonction des résultats du site depuis le début de l'exploitation.

Rejet des lixiviats à la STEP de Graulhet : Il a été demandé à TRIFYL de faire une étude pour éviter ces rejets dans la STEP. Des solutions existent mais elles ont un certain coût. Au vu des premiers résultats, la DREAL n'est pas entièrement convaincue de la possibilité d'accueil de ces lixiviats dans la STEP.

Visite annuelle approfondie du site : Un certain nombre de thèmes sont abordés. En 2012, la DREAL a mis l'accent sur les procédures d'admission des déchets, les couvertures et l'aménagement des casiers en fin d'exploitation, les odeurs, l'incendie. La visite de 2012 n'a pas conduit à des suites administratives. Il a seulement été fait état d'observations et de recommandations.

La visite annuelle du 18 avril 2013 avait pour thème la sécurité (installations électriques, risque foudre, inspection du bâtiment de prétraitement). Il n'y a pas eu de suite administrative proposée mais seulement des recommandations.

Une visite circonstancielle s'est déroulée en 2013 en raison d'une fuite de lixiviats dans un casier. Un arrêté préfectoral a été signé afin d'encadrer le traitement de ce problème de fuite. La fuite a été maîtrisée. Le débit de la fuite a été réduit. L'analyse des causes de cette fuite est en cours.

M. CAYREL rappelle que cette fuite est apparue entre la barrière active et passive d'un casier. Maintenant, un système de pompage pérenne a été réalisé. La fuite bénéficie d'une barrière passive d'un mètre d'argile.

M. AUGÉ pense que la fuite concernait probablement une dégradation de la géomembrane à cet endroit précis. Il a été établi la provenance du casier en cause (le n° 3). TRIFYL suit très régulièrement le débit de cette fuite.

M. le secrétaire général souhaite connaître la cause de cette fuite.

M. AUGÉ rappelle que des glissements de talus avaient eu lieu sans qu'un lien ne puisse être établi avec la fuite. Vu la localisation de la fuite (à proximité d'un quai bas), elle peut provenir de la mise en place de ce quai qui comprend une couche de matériau argileux et des blocs de roche permettant aux véhicules de dépoter. La membrane a peut être été poinçonnée à ce moment là.

A la question sur les moyens de réparer cette fuite, M. CAYREL répond qu'il faudrait toucher le talus pour réparer la membrane. Dans ce cas, les risques sont plus importants. Il rappelle que le débit a été divisé par 10 et qu'il continue de diminuer (de l'ordre de quelques litres par jour alors qu'il était de 0,5 à 1 litre à la minute au départ). Il est impossible de réparer.

4 – Projets TRIFYL

Les projets suivants ont fait l'objet d'un dépôt de dossier de demande d'autorisation auprès de la préfecture :

Augmentation de la capacité d'accueil du bois de classe B (bois traité) afin de passer de 1000 m³ de stock instantané à 3000 m³.

Utilisation des sous-produits végétaux de l'usine Pierre Fabre de Soual. TRIFYL recherche un site pour le stockage de ces produits. Ce sont des produits fermentescibles qui doivent être stockés au sec. Ils doivent prouver leur caractère de biomasse.

Utilisation de l'hydrogène énergie. C'est la troisième voie de valorisation du biogaz. La phase technico-économique est terminée depuis 2009. TRIFYL en est à la réalisation d'un pilote et aux essais. La troisième phase viendra plus tard avec la démonstration d'une unité industrielle.

M. AUGÉ ajoute qu'un premier dossier pour l'autorisation du pilote (phase expérimentale) a été déposé avec une étude de dangers. Il fera l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire. Il sera intégré à l'autre dossier d'autorisation avec enquête publique lorsque ce pilote sera pérennisé.

Augmentation de capacité du bioréacteur. La capacité annuelle est de 180 000 t/an avec une capacité du site à 1 160 000 t. TRIFYL souhaite passer la capacité du site à 1 543 000 t en fin d'exploitation en 2017 en raison des performances du bioréacteur. La capacité du site est donc revue à la hausse sur une même surface.

M. AUGÉ explique que ce changement de capacité a des conséquences sur la durée de vie de l'exploitation. Via un compactage meilleur, on passe à une capacité supérieure avec une nouvelle autorisation et une nouvelle enquête publique. Le rythme d'exploitation reste identique mais la durée de vie est allongée sans en modifier la superficie.

M. AYMES souhaite connaître la quantité de déchets stockée actuellement. M. CAYREL répond que le site a stocké environ 850 000 t, soit la moitié de la capacité.

Une prochaine commission de suivi de site sera programmée pour le printemps 2014.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 17h30.

Pour la préfète et par délégation
Le secrétaire général

Hervé TOURMENTE

